

## **Notes à l'intention des utilisateurs de données**

1. Le recensement de l'agriculture de 1986 a eu lieu le 3 juin, 1986.
2. Le terme "ferme de recensement" est défini comme désignant une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole dont les ventes des produits agricoles se sont élevées à 250\$ ou plus au cours des 12 derniers mois. L'expression comprend également les exploitations dont les ventes prévues s'élevaient à 250\$ ou plus en 1986.

### **Règle de l'emplacement principal**

Bon nombre d'exploitations agricoles au Canada sont composées de nombreuses parcelles de terre situées en plusieurs endroits. Ces diverses parcelles sont souvent situées dans des régions géographiques distinctes (comme des cantons ou des comtés). En pareil cas, selon la «règle de l'emplacement principal», toutes les données recueillies portant sur l'exploitation agricole sont imputées à la région géographique où se trouve l'emplacement principal de l'exploitation agricole.

### **Facteurs de conversion**

Les facteurs de conversion suivants sont utilisés dans cette publication pour faire la conversion entre différentes unités de mesure:

1 acre = 0.404 685 6 hectare  
1 hectare = 2.471 acres  
1 arpent = 0.845 acre  
1 pied carré = 0.092 903 04 mètre carré  
1 mètre carré = 10.763 91 pieds carrés  
1 kilogramme = 2.204 622 6 livres  
1 livre = 0.453 592 4 kilogramme

#### **• Notes sur les variables**

Les données recueillies dans certaines questions, pour diverses raisons, ne sont pas fiables. Ainsi, les détails suivants sont exclus:

### **Terres en pacage appartenant à la provinces en Colombie-Britannique**

Les estimations des terres non améliorées pour le pacage ne contiennent pas toutes les terres en pacage appartenant à la province. Ceci a toujours été le cas dans les recensement antérieurs. En 1986, on s'est efforcé de dénombrer toute la superficie des terres en pacage appartenant à la province. Cependant, les données recueillies ne peuvent être publiées à cause des erreurs dans les réponses.

### **Colonie d'abeilles**

En raison d'un sous-dénombrement des opérations apicoles, les données ne peuvent être publiées.

### **Drainage souterrain dans l'ouest du Canada**

Les données sur le drainage souterrain dans les quatre provinces de l'ouest ne sont pas publiées à cause des erreurs dans les réponses.

En raison des sous-estimations, l'usage de ces rubriques doit être fait avec prudence.

### **Production de poulets**

On constate une certaine sous-estimation de la production de poulets. Ceci est dû en partie au fait que certains répondants ont eu tendance à ne pas inclure les poulets de rédeme dans la production de poulets.

### **Consommation d'électricité**

Au recensement de l'agriculture de 1986, de nombreux répondants n'ont pas déclaré de l'électricité. Bon nombre d'exploitants agricoles ne déclarent pas leur frais d'électricité parce que la partie consommée par l'exploitation agricole n'est pas mesurée par un compteur distinct, et qu'elle ne représente peut-être qu'une petite partie du total de leurs frais d'électricité.

#### **• Confidentialité**

Statistique Canada est parfaitement conscient de l'importance que revêt la protection du caractère confidentiel des renseignements recueillis dans le cadre du recensement. Tous les tableaux diffusés doivent respecter les contraintes imposées par la confidentialité. A cette fin, chaque tableau fait l'objet d'un certain nombre de contrôles indemnisés visant à supprimer toutes les données susceptibles d'entraîner la divulgation de renseignements relatifs à une exploitation agricole précise. De plus, nous ne publions pas séparément les données sur les unités géographiques ne comportant que très peu d'exploitations agricoles, mais les incorporons aux indemnisations portant sur une région géographiques voisine.

#### **• Unité géographique non-standard**

Données de division de recensement incluent dans une autre division de recensement comme subdivision de recensement unifiée.

1005998	Données de Division No. 9 sont incluses dans Division No. 5
1005999	Données de Division No. 10 sont incluses dans Division No. 5
1006999	Données de Division No. 3 sont incluses dans Division No. 6
1302999	Données de Saint John County sont incluses dans Charlotte County
2484999	Données de Territoire-du-Nouveau-Québec sont incluses dans Abitibi
3519999	Données de Toronto Metro. Mun. sont incluses dans York Regional Mun.
4716999	Données de Division No. 18 sont incluses dans Division No. 16
4806999	Données de Division No. 15 sont incluses dans Division No. 6
5925999	Données de Alberni-Clayoquot R.D. sont incluses dans Comox-Strathcona R.D.
5927999	Données de Sunshine Coast R.D. sont incluses dans Powell River R.D.
5941999	Données de Central Coast R. D. sont incluses dans Cariboo R.D.
5949999	Données de Skeena-Queen Charlotte R.D. sont incluses dans Kitimat-Stikine R.D.